



**- AVIS D'ATTRIBUTION -**

**1. Identification du pouvoir adjudicateur :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
M. Alain GIRNY, Président  
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199  
68305 Saint-Louis Cedex  
Tel : 03.89.70.90.70 - Fax 03.89.70.90.85  
Email : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)

**2. Procédure :**

Procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**3. Objet du marché :**

**Création d'un accès à la ZA Nord du Liesbach à Hésingue**

**4. Classification CPV :**

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
45233140-2	Travaux routiers
45112500-0	Travaux de terrassement

**5. Critères d'attribution :**

Rang	Critères de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique appréciée à partir du mémoire technique fourni par le candidat	60%
2	Prix des prestations apprécié à partir du DE dûment renseigné par le candidat	40%

**6. Références de l'avis initial :**

Avis d'appel public à la concurrence paru au BOAMP n° 19-16713 du 22/02/2019.



## 7. Attribution du marché :

### Lot n° 1 : Voirie

#### Titulaire :

LINGENHELD  
ZI rue Amélie Bollé  
68127 SAINTE- CROIX-EN- PLAINE

#### Montant des prestations :

Pour un montant estimatif correspondant au total général du Bordereau des Prix Unitaires et Devis Estimatif réunis (BPU/DE) de 379 563,50 € HT.

#### Date d'attribution du marché :

Mercredi 3 avril 2019

### Lot n° 2 : Réseaux secs

#### Titulaire :

CREATIV TP  
100 B rue Marie-Louise  
68850 STAFFELDEN

#### Montant des prestations :

Pour un montant estimatif correspondant au total général du Bordereau des Prix Unitaires et Devis Estimatif réunis (BPU/DE) de 48 391,00 € HT.

#### Date d'attribution du marché :

Mercredi 3 avril 2019

## 8. Autres renseignements :

Date de signature des marchés : Mercredi 3 avril 2019

Le marché est consultable au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au service juridique de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

## 9. Date d'envoi du présent avis :

Mardi 23 avril 2019

